CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E121283** **VALABLE JUSQU'AU** **11/02/2027**

ÉDITÉ LE 19/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2000

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM METZ 005030057

Siret : 349 089 029 00020

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 5001290-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 486254L1247000/001344889/74

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 486254L1247000/001344889/74

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/12/2025

Raison sociale : DENAGE CLAUDIO

11 RUE DU HAUT-DU-MONT
57680 CORNY SUR MOSELLE

Téléphone : 03 87 69 98 11 **Fax :** 03 87 69 98 11

Portable : 06 11 55 95 50

Responsabilité légale :
DENAGE CLAUDIO CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : denage.claude@hotmail.fr

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 276 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	1	24/11/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		08/02/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/12/2025 12:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E121283** **VALABLE JUSQU'AU** **11/02/2027**

ÉDITÉ LE **19/12/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/2000
Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **349 089 029 00020**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 5001290-1 02
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 486254L1247000/001344889/74
Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 486254L1247000/001344889/74

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/12/2025

Raison sociale : **DENAGE CLAUDIO**

11 RUE DU HAUT-DU-MONT
57680 CORNY SUR MOSELLE

Téléphone : 03 87 69 98 11 **Fax :** 03 87 69 98 11
Portable : 06 11 55 95 50

Site Internet :
E-mail : denage.claude@hotmail.fr

Responsabilité légale :
DENAGE CLAUDIO CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	24/11/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	08/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	22/02/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.